

Par MM les Commissaires - Enquêteurs - PLU: Pays de la Zorn

Dans le cadre de l'enquête publique du 16/09/2019 au 17/10/2019, nous sommes venus une première fois le 16/09/2019 pour nous informer.

Suite à notre première démarche, nous souhaitons que nos 2 parcelles n° 287 et 289, classées certainement par erreur en Zone A1 (Espace Grandes Cultures!) soient reclassées en Zone UB, comme les autres parcelles de notre propriété bâtie, car ces 2 parcelles constituent notre chemin d'accès privé à l'entrée principale de notre maison, notre cour et notre jardin potager, depuis 40 années.

Tout cet ensemble est clôturé d'un seul tenant.

Un dossier complet de 5 pages (avec photos et plans) est déposé ce jour 26 septembre 2019 aux Commissaires - enquêteurs, avec copie à :

- M. le Président de la COMCOM du Pays de la Zorn, M. Bernard FREUND
- M. le Maire de Mutzenhouse, Pascal Wickert

Nous attendons des explications et une réponse positive à notre requête. Cordialement

no5 le 26/09/2019 CDC

**Monsieur le Président de la Commission d'Enquête
Communauté de Communes du Pays de la Zorn
43 Route de Strasbourg
67270 HOCHFELDEN**

Mutzenhouse, le 26 septembre 2019

**Objet : PLUintercommunal du Pays de la Zorn – Commune de Mutzenhouse
Enquête publique du 16 septembre 2019 au 17 octobre 2019
Observations à l'attention du Commissaire-Enquêteur**

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique qui a lieu du 16 septembre 2019 au 17 octobre 2019, au Siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), nous vous transmettons nos observations, quant à notre maison d'habitation sise à

Observations :

Toute notre propriété est clôturée d'un seul tenant avec du grillage vert, et nulle part il n'y a de grandes cultures.

Nous sommes étonnés de voir que les **parcelles 287 et 289** ont été classées en **Zone A1 – « Espace agricole de Grandes cultures »**, alors qu'elles font partie intégrante de notre **propriété bâtie depuis 40 années**.

Comme vous le verrez sur les photos n°1 et n°2 en pièces jointes, ces deux parcelles **(287 et 289)** constituent notre chemin d'accès privé à l'entrée principale située à l'arrière de notre maison (côté Nord), notre cour et notre jardin potager.

Comment se fait-il qu'un jardin, qu'une cour, ainsi qu'un chemin privé soient classés en Zone A1 – Espace agricole de Grandes cultures ? Des explications de la part des responsables du tracé du PLUi nous semblent nécessaires à ce sujet. Il y a 40 ans, nous n'avions pas d'autre solution, pour accéder à notre maison, que de faire un chemin privé à nos frais, car le chemin qui longeait notre terrain était tout simplement un chemin de terre humide et boueux pour les agriculteurs. .../...

Mutzenhouse, le 26 septembre 2019 – Enquête publique PLUintercommunal –
Pays de la Zorn – du 16/09/2019 au 17/10/2019

Ces deux parcelles auraient donc dû être classées en **Zone UB**, comme le reste de notre propriété bâtie. Nous pensons qu'il s'agit là d'une simple erreur de tracé. Aussi, nous demandons le reclassement de ces deux parcelles de **Zone A1 à Zone UB**, au niveau du tracé du PLUintercommunal – commune de Mutzenhouse. Elles ne constituent aucunement une extension sur de nouvelles terres agricoles et n'augmentent pas la zone à urbaniser.

En résumé, veuillez trouver, en pièces jointes :

- Le plan cadastral qui fait apparaître le chemin d'entrée privé en pointillés avec la cour
- La photo n° 1 avec le tracé du PLUi, notre entrée principale et la cour
- La photo n° 2 avec le chemin d'accès, la cour et le potager.

Nous vous remercions de bien vouloir faire suivre notre requête, et vous prions de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PJ

Copie :

- Mr Bernard FREUND – Président de la COMCOM Pays de la Zorn
43 route de Strasbourg - 67270 HOCHFELDEN
- Mr Pascal WICKER – Maire de Mutzenhouse
Mairie - 67270 MUTZENHOUSE

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Service du Cadastre

département :

AS RHIN

commune :

LUTZENHOUSE

section : 16

feuille(s) : 000 16 01

échelle d'origine : 1/2000

échelle d'édition : 1/500

date de l'édition : 04/04/2019

numéro d'ordre du registre de constatation
des droits :
n° d'achat du service d'origine :

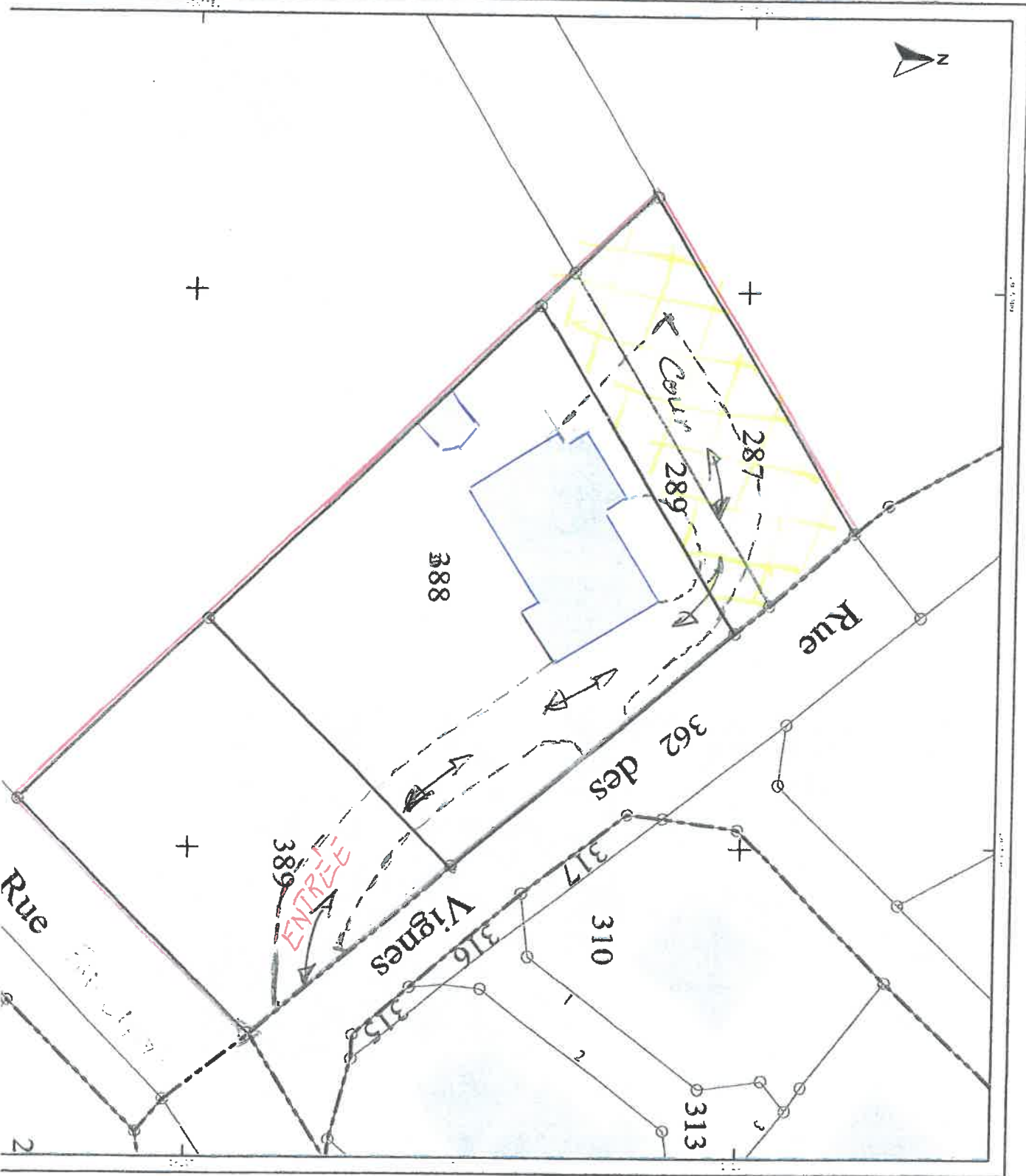
POLE TOPOGRAPHIQUE ET DE GESTION
CADASTRALE - HAGUENAU

2, rue du Clabaud
B.P. 60254
67606 HAGUENAU CEDEX
Téléphone : 03.88.53.26.74

plgpc.bas-rhin@dgfip.finances.gouv.fr

Extrait certifié conforme au plan cadastral
la date : / /

SAVERNE
le 15 Mars 2019







Est



N°2

Nord



Ouest